

**COMMISSION DES CHAMPS DE
BATAILLE NATIONAUX**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2017

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission des champs de bataille nationaux (la Commission). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

La Commission fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la Politique sur le contrôle interne du Conseil du Trésor.

Un audit des contrôles de base a été effectué en 2011-2012 par le Bureau du contrôleur général du Canada (BCG). Le rapport d'audit et le plan d'action de la direction qui y donne suite sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : <http://ccbn-nbc.gc.ca/fr/a-notre-sujet/rapports-politiques/#controleur>. Ces documents fournissent les renseignements appropriés sur la gestion des contrôles en place.

Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Commission sans donner d'opinion des auditeurs au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la Commission en matière de rapports financiers.

La version originale a été signée par :
Michèle Gagné, La Secrétaire

La version originale a été signée par :
Margaret F. Delisle, La présidente

Québec, Canada
Le 22 juin 2017

Rapport des auditeurs indépendants

À la Ministre du Patrimoine canadien

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **Commission des champs de bataille nationaux** qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle, l'état de la variation de la dette nette ministérielle et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Commission des champs de bataille nationaux** au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Québec, Canada
Le 22 juin 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180



COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État de la situation financière

au 31 mars

(en dollars)

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
Passifs				
Créditeurs et charges à payer (note 4)	1 170 551	\$	615 061	\$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	113 718		108 611	
Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	129 673		140 821	
Avantages sociaux futurs (note 9)	<u>173 043</u>		<u>181 605</u>	
Total des passifs nets	1 586 985		1 046 098	
Actifs financiers				
Montant à recevoir du Trésor	1 212 279		707 768	
Débiteurs (note 5)	<u>87 945</u>		<u>48 114</u>	
Total des actifs financiers nets	1 300 224		755 882	
Dette nette ministérielle	286 761		290 216	
Actifs non financiers				
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>18 257 634</u>		<u>18 524 998</u>	
Total des actifs non financiers	18 257 634		18 524 998	
Situation financière nette ministérielle	<u>17 970 873</u>	\$	<u>18 234 782</u>	\$

Obligations contractuelles (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

La version originale a été signée par :

Michèle Gagné, La secrétaire

La version originale a été signée par :

Margaret F. Delisle, La présidente

Québec, Canada

Le 22 juin 2017

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2017</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	Résultats prévus		
Charges (note 8)			
Conservation et mise en valeur	2 457 293	\$ 2 358 137	\$ 2 267 139
Éducation et services publics	1 033 227	1 056 015	1 018 014
Services internes	5 903 787	6 505 251	6 724 597
Total des charges	9 394 307	9 919 403	10 009 750
Revenus			
Stationnements	1 250 000	1 249 178	1 268 636
Activités pédagogiques et accueil	378 000	572 276	490 265
Loyers	180 000	207 263	192 311
Autres revenus	102 000	232 706	302 007
Total des revenus	1 910 000	2 261 423	2 253 219
Coût de fonctionnement	7 484 307	7 657 980	7 756 531
(Excédent des revenus sur les charges de fiducie) excédent des charges de fiducie sur les revenus (note 7)	21 210	(38 727)	8 798
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	7 505 517	7 619 253	7 765 329
Financement du gouvernement et transfert			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		6 578 830	11 446 063
Variation des montants à recevoir du Trésor		504 511	(132 995)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)		272 003	254 632
Coût (excédent) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert		263 909	(3 802 371)
Situation financière nette ministérielle - début de l'exercice		18 234 782	14 432 411
Situation financière nette ministérielle - fin de l'exercice		17 970 873	\$ 18 234 782

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État de la variation de la dette nette ministérielle
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
Coût (excédent) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et le transfert	263 909	\$	(3 802 371)	\$
Variation due aux immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 103 653		4 827 354	
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 151 209)		(1 046 381)	
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(219 808)		0	
Amortissement des frais reportés (note 13)	0		(1 041)	
Perte sur l'aliénation des frais reportés	0		(5 439)	
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(267 364)		3 774 493	
Diminution nette de la dette nette ministérielle	(3 455)		(27 878)	
Dette nette ministérielle - début de l'exercice	290 216		318 094	
Dette nette ministérielle - fin de l'exercice	286 761	\$	290 216	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	7 619 253	7 765 329
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 151 209)	(1 046 381)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(219 808)	0
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	272 003	254 632
Amortissement des frais reportés	0	(1 041)
Perte sur l'aliénation des frais reportés	0	(5 439)
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs	39 831	(41 777)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(555 490)	156 554
Diminution des créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	11 148	18 218
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(5 107)	13 202
Diminution des avantages sociaux futurs	8 562	14 676
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	<u>5 475 177</u>	<u>6 618 709</u>
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	1 103 653	4 827 354
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>1 103 653</u>	<u>4 827 354</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u><u>6 578 830</u></u> \$	<u><u>11 446 063</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP).

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les Plaines d'Abraham, site de bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;

Le Parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;

La Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;

Le Musée des plaines d'Abraham sis sur l'avenue Wilfrid-Laurier;

La maison Louis St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;

Les voies de circulation limitrophes, deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à la Commission ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle correspondent aux montants rapportés dans l'état des résultats prospectifs intégrés au Rapport sur les plans et priorités 2016-2017. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle ni dans l'état de la variation de la dette nette ministérielle parce que ces montants n'ont pas été inclus dans le Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017.

Le risque de liquidité est le risque que la Commission éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'entité se doit de gérer ses activités et ses dépenses dans le respect des crédits qui ont été approuvés par le Parlement ou des limites des dotations approuvées par le Conseil du Trésor.

Chaque année, la Commission présente au Parlement des informations sur les dépenses prévues dans le Budget des dépenses. Ces estimations aboutissent au dépôt de projets de loi de crédits (qui une fois adoptés deviennent des lois de crédits), conformément au cycle des rapports sur les dépenses gouvernementales. La Commission procède

ensuite aux engagements des dépenses de manière à ce que les soldes non grevés des affectations et des crédits budgétaires fassent régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports, pour s'assurer que les crédits suffiront pour toute la période et pour veiller à ne pas les dépasser.

Conformément à l'article 32 (1) de la Loi sur la gestion des finances publiques, la politique de gestion du risque de liquidité de la Commission stipule ce qui suit : « Il ne peut être passé de marché ou autre entente prévoyant un paiement, dans le cadre d'un programme auquel est affecté un crédit ou un poste figurant dans les prévisions de dépenses alors déposées devant la Chambre des communes et sur lequel le paiement sera imputé, que si le solde disponible non grevé du crédit ou du poste est suffisant pour l'acquittement de toutes les dettes contractées à cette occasion pendant l'exercice au cours duquel a lieu la passation. »

L'exposition au risque de l'entité, et ses objectifs, politiques et processus de gestion et d'évaluation de ce risque n'ont pas changé de manière notable par rapport à l'exercice précédent.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la Commission et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Commission a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs. Ce montant n'est pas considéré comme un instrument financier.

(d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par un autre ministère pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant au régime.

(ii) Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ tel que les années de service et le statut des employés. Depuis le 29 octobre 2012, l'accumulation des indemnités de départ au titre de programme de paie des employés a cessé.

(iii) Indemnités d'accident de travail : La Commission comptabilise, en valeur actualisée, le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que

représentent ces avantages est comptabilisé selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service et de la probabilité de départ. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Ces avantages constituent pour la Commission la seule obligation de cette nature dont le règlement entraîne des paiements au cours des prochains exercices.

(g) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	15 à 35 ans
Travaux et infrastructure	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

Les immobilisations en construction ne sont amorties qu'à partir de leur mise en service.

(h) Frais reportés – Les frais de réfection relatifs à des actifs non détenus par la Commission sont comptabilisés au coût et amortis linéairement sur la durée du contrat d'exploitation. En 2015-2016, suite au décret 2015-0480 daté du 30 avril 2015 (échange de terrain entre ministères tel que décrit à la note 13), une partie de ces actifs a été transférée à la Commission et la balance qui n'a pas été transférée a été radiée de ses livres.

(i) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la Commission pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

	2017	2016
	(en dollars)	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et le transfert	7 619 253 \$	7 765 329 \$
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 151 209)	(1 046 381)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(219 808)	0
Amortissement des frais reportés	0	(1 041)
Perte sur l'aliénation des frais reportés	0	(5 439)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(272 003)	(254 632)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(5 107)	13 202
Diminution des avantages sociaux futurs	8 562	14 676
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission	(420)	(20 269)
Revenus non fiscaux	2 201 507	2 196 075
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission	39 147	11 471
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	600 669	907 662
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 103 653	4 827 354
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	1 103 653	4 827 354
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 323 575 \$	13 500 345 \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

	2017		2016	
	(en dollars)			
Autorisations fournies:				
Patrimoine Canadien:				
Dépenses d'opération et de capital	6 958 736	\$	11 356 527	\$
Autorisations parlementaires non-utilisées	(323 089)		(537 975)	
	6 635 647		10 818 552	
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	486 442		485 719	
Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	2 201 506		2 196 074	
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	9 323 575	\$	13 500 345	\$

4. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoeurs et des charges à payer de la Commission:

	2017		2016	
	(en dollars)			
Crédoeurs courants	830 301	\$	384 384	\$
Temps compensatoire à payer	2 250		16 748	
Salaires courus	330 257		206 512	
TPS perçue	7 743		7 417	
Total des crédoeurs et des charges à payer	1 170 551	\$	615 061	\$

5. Débiteurs

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs de la Commission:

	2017		2016	
	(en dollars)			
Débiteurs - autres ministères et organismes	18 395	\$	11 395	\$
Débiteurs - parties externes (taxes de vente du Québec)	69 550		36 719	
Débiteurs	87 945	\$	48 114	\$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars
(en dollars)

6. Immobilisations corporelles

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2017	2016
Terrain	724 710 \$	0 \$	0 \$	724 710 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	724 710 \$	724 710 \$
Bâtiments	10 957 831	665 479	616 228	11 007 082	6 061 443	376 642	396 420	6 041 665	4 965 417	4 896 388
Travaux et infrastructure	17 479 568	147 292	0	17 626 860	5 272 435	586 346	0	5 858 781	11 768 079	12 207 133
Matériel et outillage	1 325 529	72 842	57 956	1 340 415	984 718	65 397	57 956	992 159	348 256	340 811
Véhicules	1 202 337	156 951	0	1 359 288	938 402	60 940	0	999 342	359 946	263 935
Matériel informatique	286 450	56 440	0	342 890	259 899	17 115	0	277 014	65 876	26 551
Logiciels informatiques	240 488	4 649	0	245 137	175 018	44 769	0	219 787	25 350	65 470
Total	32 216 913 \$	1 103 653 \$	674 184 \$	32 646 382 \$	13 691 915 \$	1 151 209 \$	454 376 \$	14 388 748 \$	18 257 634 \$	18 524 998 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 s'élève à 1 151 209 \$ (1 046 381 \$ en 2016).

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'amortissement parce qu'elles sont en cours de construction est de 451 182 \$ au 31 mars 2017 (33 942 \$ en 2016).

La perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 s'élève à 219 808 \$ (0 \$ en 2016) et est dû au remplacement d'une exposition au Musée des plaines d'Abraham par deux nouvelles expositions (145 808 \$) et au démontage de l'exposition à la Maison patrimoniale Louis S.-St-Laurent (74 000 \$).

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux

Dès la création de la Commission des champs de bataille nationaux, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle de la Commission et se détaillent comme suit :

	2017		2016
	(en dollars)		
Charges			
Amortissement des immobilisations corporelles	33 170	\$	30 122 \$
Services professionnels	420		20 269
Total des charges	33 590		50 391
Revenus			
Intérêts	3 548		2 971
Divers	35 599		8 500
Total des revenus	39 147		11 471
Ajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :			
Amortissement des immobilisations corporelles	33 170		30 122
(Excédent des revenus sur les charges de fiducie)	(38 727)		8 798
Excédent des charges de fiducie sur les revenus			
Solde au début de l'exercice	775 696		784 494
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	814 423	\$	775 696 \$

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de vie utile estimative de 5 à 20 ans et leur amortissement cumulé est de 74 795\$ au 31 mars 2017 (41 625 \$ au 31 mars 2016).

8. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de programme de la Commission sont regroupées en trois secteurs qui sont reliés à son mandat.

La **conservation et mise en valeur** regroupent les services suivants :

- Les services d'infrastructures et projets qui voient à la maintenance du site, de son mobilier, de ses bâtiments et de ses infrastructures, à assurer un environnement sûr et stable, à atténuer l'usure et la détérioration et à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;

- Le service des espaces verts qui s'occupe de l'aménagement, de l'horticulture, de l'arboriculture, de l'environnement et du volet développement durable;

- Les services de sûreté qui voient au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site et à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

L'éducation et services publics regroupent les services suivants :

- Le secteur patrimonial offre l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information au public et la réservation des activités d'animation à caractère éducatif pour la clientèle scolaire et le grand public;

- Le service culturel et technique.

Les services internes regroupent la direction, les services administratifs, les services financiers, les stationnements et le service de communication.

RÉSUMÉ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR TYPE

	2017		2016	
	(en dollars)			
Salaires et avantages sociaux	4 245 112	\$	4 156 111	\$
Paiement en remplacement d'impôts fonciers	1 357 681		2 453 881	
Amortissement des immobilisations corporelles	1 151 209		1 046 381	
Services professionnels	810 578		638 478	
Entretien et réparation	798 403		512 878	
Fournitures et équipements	786 753		642 937	
Publicité	339 442		374 084	
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	219 808		0	
Transport et communication	117 584		105 533	
Location	91 933		70 987	
Autres subventions et paiements	900		2 000	
Perte sur l'aliénation des frais reportés	0		5 439	
Amortissement des frais reportés	0		1 041	
Total des charges	9 919 403	\$	10 009 750	\$

9. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison des modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres

existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le Régime depuis le 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2016-2017 s'élève à 338 890 \$ (334 807 \$ en 2015-2016). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,12 fois (1,25 fois pour 2015-2016) les cotisations des employés et pour le groupe 2, à environ 1,08 fois (1,24 fois en 2015-2016) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

b) Indemnités de départ et indemnités d'accident de travail

La Commission paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur la nature du départ, les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités constituées.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter du 29 octobre 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement pour la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Les employés avaient jusqu'au 29 avril 2013 pour faire connaître leurs intentions, 90 % des employés ont manifesté leurs choix par un paiement immédiat ou à court terme représentant 79 % du montant total de l'indemnité. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ courus.

Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs et au moyen des autres sources de financement.

Pour calculer l'obligation au titre des indemnités de départ qui s'élève à 97 045 \$ au 31 mars 2017 (97 605 \$ au 31 mars 2016), la Commission utilise un taux de croissance de la rémunération de 2,00 %, un taux d'actualisation de 2,31 %, une probabilité de départ des employés de 0 % avant l'âge de 55 ans (30 ans de service et 55 ans d'âge) ou avant l'âge de 60 ans comme hypothèse de départ à la retraite pour la majorité des employés.

Pour les indemnités d'accident de travail, la Commission a reconnu une obligation totalisant 75 998 \$ au 31 mars 2017 (84 000 \$ au 31 mars 2016). Pour calculer ce passif, la Commission utilise un taux de croissance de la rémunération de 2,00 % et un taux d'actualisation de 2,31 % comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

	2017		2016	
	(en dollars)			
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	181 605	\$	196 281	\$
Charge pour l'exercice	(542)		11 287	
Prestations versées pendant l'exercice	(8 020)		(25 963)	
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	173 043	\$	181 605	\$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Commission peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou de services. En 2018, l'obligation comprend, entre autres, le contrat de pelouse et des campagnes publicitaires pour les activités estivales, l'exposition Batailles et l'halloween. Pour les années subséquentes, il s'agit de contrats de services de réparation et d'entretien de l'équipement. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2018	2019	2020	2021	2022 et exercices ultérieurs	Total
Obligations contractuelles	283 900 \$	196 489 \$	22 964 \$	18 923 \$	18 923 \$	541 199 \$
Total	283 900 \$	196 489 \$	22 964 \$	18 923 \$	18 923 \$	541 199 \$

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services communs d'un ministère, comme il est indiqué ci-dessous.

Services communs fournis gratuitement par un ministère

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu gratuitement des services d'une organisation de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ce service gratuit a été constaté comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

	2017	2016
	(en dollars)	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	272 003	254 632
Total	272 003 \$	254 632 \$

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, n'est pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 59 916 \$ en 2016-2017 (57 144 \$ en 2015-2016), ce qui représente la juste valeur attribuée aux biens et services reçus.

13. Transfert en provenance d'un autre ministère

Le 30 avril 2015, conformément au décret 2015-0480, un transfert de terrain est intervenu entre la Commission, Défense nationale et Services publics et Approvisionnement Canada pour le Manège militaire. Celui-ci portait sur une parcelle de terrain ayant front à la rue Wilfrid-Laurier en échange d'une autre parcelle adjacente plus grande. Selon l'article 8.2 du Guide de la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor, le transfert de garde se fait sans effectuer une évaluation ou une estimation des biens immobiliers car sa contrepartie est une somme symbolique, étant donné que toutes les ressources touchées, y compris les immobilisations, sont transférées d'un ministère à un autre.

Avant cet échange de terrain, les frais de réfection relatifs à cet actif non détenu par la Commission étaient comptabilisés à titre de frais reportés dans les états financiers de la Commission. Par conséquent, le 30 avril 2015, la Commission a transféré la valeur comptable nette d'une partie des frais reportés dans ses immobilisations corporelles. De plus, il y a eu une perte sur l'aliénation des frais reportés qui s'élève à 5 439 \$ au 31 mars 2016 pour la portion du stationnement du manège qui n'a pas été transféré à la Commission.